

Les marques territoriales en France métropolitaine

Situation en avril 2023

Remarques méthodologiques :

- Cette carte porte essentiellement sur des marques territoriales transversales c'est-à-dire portant sur plusieurs marchés
- Quelques marques spécifiques à des marchés précis (économie, tourisme, aménagement) ont été incluses du fait de leur notoriété
- Les marques d'institutions ont été exclues à quelques exceptions près lorsqu'elles distinguent le positionnement de l'Institution de celui du territoire
- La marque des Parcs nationaux de France a été ajoutée (Elle concerne 11 parcs dont 8 en métropole et 3 en outre-mer)

N'hésitez pas à me signaler toute erreur ou omission !

Vincent GOLLAIN



© Fond carto IGN et Vincent Gollain